

RAPPORT 2022-2023 SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Présenté au

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES)

Le 31 août 2023



Rapport annuel sur la liberté d'expression (1er août 2022 au 31 juillet 2023)

Comme indiqué dans les notes de service du 14 décembre et du 12 septembre 2018 du ministère des Collèges et Universités de l'Ontario, chaque collège et université financés par les fonds publics de la province doit préparer un rapport annuel sur la mise en œuvre d'une politique de liberté d'expression. Les rapports annuels sur la liberté d'expression préparés par les collèges et les universités seront des documents publics et devront respecter les obligations en matière de confidentialité.

Ce rapport porte sur tous les événements ou incidents qui se sont produits entre le 1er août 2022 et le 31 juillet 2023. Nous comprenons également que les rapports doivent être affichés sur les sites web des établissements et soumis au Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur avant le 1er septembre 2023.

Remarque : Veuillez soumettre le rapport annuel de votre établissement à :

Amy Kaufman (akaufman@heqco.ca).

Si vous avez des questions, communiquer avec [Amy Kaufman](#), Directrice, Politique, recherche et amélioration des systèmes.

Section A : Politique de l'établissement

Vous pouvez joindre en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement si vous le souhaitez.

Votre établissement a-t-il modifié sa politique (ou son cadre stratégique) sur la liberté d'expression depuis la publication de son rapport de 2022? Dans l'affirmative, veuillez expliquer la raison de la modification et fournir le lien vers la page où cette modification est annoncée sur le site Web de votre établissement.

Nous confirmons que la politique n'a pas été modifiée au cours de la période de référence. La dernière fois que notre [politique](#) a été modifiée était en 2018. La prochaine date de révision de cette politique est prévue pour 2023. Sachez que cette politique est disponible sur notre site web et donc accessible au public.

Où les membres de la communauté de l'établissement (ou les invités) sont-ils dirigés lorsqu'il y a une question ou une plainte liée à la liberté d'expression concernant un événement sur le campus? Veuillez fournir les coordonnées de la personne ressource.

Collège Boréal

À l'intention du bureau des Ressources humaines
21, boulevard Lasalle
Sudbury, Ontario, P3E 6B1
705 560 6673 | 1 800 361 6673
ressourceshumaines@collegeboreal.ca

Quelle est la politique de votre établissement sur la tenue d'événements lorsqu'il existe des préoccupations en matière de sécurité? À votre connaissance, est-il déjà arrivé qu'une activité non reliée aux études soit annulée en raison de préoccupations liées à la sécurité ou aux coûts connexes?

La façon dont nous planifions et accueillons les événements en tant que collège est une collaboration entre tous les campus et sites d'apprentissage et est assumée par nos cadres dans ces campus en partenariat avec notre équipe de services physiques et de sécurité. Le collège dispose également de services et d'infrastructures de sécurité essentiels qui comprennent, entre autres, des agents de sécurité, des caméras et des téléphones d'urgence. L'année dernière a permis de compléter un retour régulier à des opérations plus normales avec un retour intégral à l'accueil d'événements et d'activités.

Section B : Plaintes

Vous pouvez joindre en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement si vous le souhaitez.

Aucune plainte n'a été documentée durant la période.

Entre le **1^{er} août 2022** et le **31 juillet 2023**, est ce qu'un membre de la communauté de votre établissement (ou un invité) a déposé une plainte officielle liée à la liberté d'expression? Dans l'affirmative, veuillez fournir une description générale de la situation en question, tout en protégeant la vie privée du ou des plaignants.

S'il y a eu une plainte officielle (ou plus d'une plainte) :

S/O

Quel était l'objet de la plainte? Veuillez préciser les points litigieux (p. ex. coûts liés à la sécurité, sécurité, associations étudiantes ou groupes d'étudiants, exigences opérationnelles).

S/O

Comment votre établissement a-t-il géré la ou les plaintes liées à la liberté d'expression? A-t-on suivi la procédure énoncée dans la politique? Comment la situation a-t-elle été réglée?

S/O

Section C : Données sommaires

Veuillez fournir les données sommaires suivantes concernant les plaintes officielles liées à la liberté d'expression qui ont été reçues par l'établissement :

Nombre de plaintes officielles reçues aux termes de la politique sur la liberté d'expression au sujet d'événements liés et non liés à l'enseignement.	0
Nombre de plaintes officielles examinées qui sont demeurées sans suite.	0

Nombre de plaintes officielles où l'établissement a déterminé que la politique sur la liberté d'expression n'avait pas été suivie comme il se doit.	0
Nombre de plaintes officielles aux termes de la politique sur la liberté d'expression qui ont amené l'établissement à prendre des mesures disciplinaires ou autres.	0
À votre connaissance, est-ce que des plaintes liées à la liberté d'expression ont été acheminées à l'ombudsman de l'Ontario?	s/o

Veillez fournir du mieux que vous le pouvez une estimation du nombre d'**événements non reliés aux études** qui ont été organisés sur votre campus entre Le **1^{er} août 2022** et le **31 juillet 2023**. Cela comprend par exemple les présentations par des conférenciers invités, les événements sportifs, les rassemblements, les affaires étudiantes et les activités de la vie étudiante ainsi que les conférences, par opposition aux événements courants tenus dans le cadre d'un programme d'études ou d'un cours.

Le Collège accueille normalement environ 600 événements par an sur le campus de Sudbury, ce qui inclut les clients internes et externes et la location des installations. Nous accueillons également des événements sur nos autres campus et sites dans toute la province. Cette année, la vie étudiante a organisé environ 150* initiatives pour la communauté étudiante sur ses campus et sites, y compris 25 activités socioculturelles et sportives en face à face, et ce malgré des heures d'ouverture réduites post-covid.

*Ceci exclut :

- les cours laboratoires académiques
- les pratiques régulières des équipes intercollégiales et récréatives (divers blocs 5 jours/semaine),
- les matchs de la saison de volleyball intercollégial (9 à domicile)
- les dates récurrentes où un même organisme a fait une demande sur plusieurs dates/temps (ex : Sudbury 5 : les lundis, mercredis et vendredis entre 10h et midi).

Nous réalisons qu'il est difficile de faire le suivi d'événements tenus à distance par suite de la fermeture des campus en raison de la pandémie, et que les établissements ne seront peut-être pas en mesure de fournir une réponse complète à cette question pour 2022-2023.

Commentaires de l'établissement (Le cas échéant).